



RAPPORT DE RECHERCHE

N° 2022-5

HANDICAP ET DISCRIMINATIONS DANS L'ACCES AU LOGEMENT : UN TEST MULTICRITERE SUR LES MALVOYANTS

LAETITIA CHALLE, SYLVAIN CHAREYRON,
YANNICK L'HORTY, LOÏC DU PARQUET, PASCALE PETIT

www.tepp.eu

TEPP – Théorie et Evaluation des Politiques Publiques - FR CNRS 2042

Handicap et discriminations dans l'accès au logement :

Un test multicritère sur les malvoyants

Laetitia CHALLE¹, Sylvain CHAREYRON², Yannick L'HORTY³, Loïc du PARQUET⁴ Pascale PETIT⁵

Février 2022

Résumé

Nous mesurons l'effet d'une situation de handicap, en ciblant la déficience visuelle, sur l'accès au logement dans le parc locatif privé en Ile-de-France à l'aide d'un protocole permettant de comparer cet effet à celui d'une origine nord-africaine du candidat. Entre juin et juillet 2020, nous avons répondu à 1 000 annonces immobilières, ce qui correspond à l'envoi de 3 000 messages sollicitant la visite d'un logement. Alors même que nous utilisons un signal faible de handicap, une situation de malvoyance, nous mettons en évidence un impact élevé sur les chances d'être invité à visiter un bien immobilier. Le candidat qui signale ce type de handicap a un taux de réponse positive de 7,4 points de pourcentage inférieur au candidat n'affichant pas de handicap, soit une pénalité d'environ 15% en termes relatifs. L'écart est proche de celui obtenu lorsque le candidat fictif signale une origine nord-africaine par la consonance de ses noms et prénoms, qui est de 10,5 points de pourcentage. La pénalité subie par un malvoyant relève essentiellement d'une discrimination statistique. La discrimination s'annule lorsqu'il indique avoir un statut de fonctionnaire, alors que ce signal de stabilité financière a peu d'effet sur les chances de succès d'un candidat d'origine nord-africaine. De même, un candidat malvoyant réduit ses difficultés à trouver un logement lorsque ce dernier n'est pas trop éloigné du centre de la région ou lorsqu'il est situé à proximité d'une gare.

Codes JEL : C81, C93, J15, R31

Mots clés : discrimination, accès au logement, handicap, non voyant, test par correspondance

Cette étude est issue du projet DARDEVIL (Discriminations dans l'Accès aux Revenus et DEficience VisueLle) qui a bénéficié du soutien de l'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (UNADEV). Nous remercions aussi les membres du comité de pilotage pour leurs remarques sur le projet et sur une première version de cette étude. Nous remercions Mathilde Leborgne pour son appui ainsi que Kenza Djani et Julia Marchal pour leur assistance dans la phase de collecte des données.

¹ Univ Gustave Eiffel, Univ Paris Est Creteil, ERUDITE, TEPP (FR 2042), F-77454 Marne-la-Vallée, France, laetitia.challe@univ-eiffel.fr

² Univ Paris Est Creteil, Univ Gustave Eiffel, ERUDITE, TEPP (FR 2042), F-94000, Créteil, sylvain.chareyron@u-pec.fr

³ Univ Gustave Eiffel, Univ Paris Est Creteil, ERUDITE, TEPP (FR 2042), F-77454 Marne-la-Vallée, France, yannick.lhorty@univ-eiffel.fr

⁴ Université du Mans, GAINS, TEPP (FR 2042), F-72000, La Mans, France, loic.du_parquet@univ-lemans.fr

⁵ Univ Gustave Eiffel, Univ Paris Est Creteil, ERUDITE, TEPP (FR 2042), F-77454 Marne-la-Vallée, France, pascale.petit@univ-eiffel.fr

INTRODUCTION

La thématique des discriminations recouvre des enjeux particulièrement importants dans le domaine de l'accès au logement des personnes en situation de handicap. Si de façon générale le droit au logement fait figure de droit fondamental et qu'il est reconnu que l'accès à un logement autonome et décent conditionne l'insertion économique et sociale, c'est particulièrement le cas pour les personnes les plus vulnérables qui sont en situation de handicap. Elles sont d'ailleurs considérées comme des publics prioritaires par les commissions d'attribution de logements sociaux alors que le cadre juridique impose qu'aucune personne ne peut se voir refuser la location d'un logement en raison de son état de santé ou de son handicap.

Pour autant, si l'existence de discrimination dans l'accès au logement est maintenant bien établie selon le critère de l'origine ethno- raciale, le critère du handicap est l'un des moins documenté. Depuis la première étude pilote réalisée aux Etats-Unis par Turner et al. (2005), on ne recense que trois études européennes sur ce thème. Réalisées en Belgique (Heylen et Van den Broeck, 2016), en Italie (Fumarco, 2017) et en France (Flage, 2019), ces trois études se sont focalisées sur une situation de handicap visuel et ont ciblé la cécité absolue (ou non-voyance) en la signalant par l'accompagnement d'un chien guide d'aveugle. Il s'agit d'une situation extrême de gravité du handicap visuel et elle est en outre associée à une représentation positive et compassionnelle de la personne en communion avec son animal. Ce signal positif peut introduire un biais dans la mesure des discriminations et conduire à minorer l'ampleur des difficultés subies par les personnes.

L'objet de cet article est de compléter cette littérature en effectuant un test par correspondance sur l'accès au logement locatif dans le parc privé en région parisienne permettant de mesurer les discriminations à l'encontre d'une personne en situation de handicap. Nous nous intéressons à la déficience visuelle⁶ de façon large (incluant non-voyance et malvoyance). Après avoir consulté les représentants des associations dans ce domaine, nous avons décidé de ne pas utiliser le signal du chien guide et d'indiquer de façon directe lors du message de prise de contact que le demandeur était « malvoyant ». Ce qualificatif est beaucoup plus large que celui de « non voyant ». Selon l'enquête Handicaps - Incapacités – Dépendance, environ 1 700 000 personnes sont déficientes visuelles en France métropolitaine

⁶ Selon l'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (UNADEV) qui a accompagné cette étude, une déficience visuelle entraîne une modification de comportement et une perte partielle d'autonomie dans de nombreux domaines : lecture, écriture, activités de la vie quotidienne, communication, appréhension de l'espace et déplacements, poursuite d'une activité professionnelle. L'Organisation Mondiale de la Santé parle de déficience visuelle ou malvoyance lorsque l'acuité visuelle ne dépasse pas 3/10e sur l'œil le plus performant et/ou quand le champ visuel présente une atteinte sévère. En pratique, les sujets comptent les doigts de la main à 3 mètres. Quand l'acuité visuelle est strictement inférieure à 1/20e, on parle de cécité. La cécité ou non-voyance caractérise des situations de déficience visuelle profonde, presque totale ou absolue, lorsqu'il y a une absence totale de vision d'un ou des deux yeux.

(soit 2,9 % de la population) (DREES, 2005). Parmi ces déficients visuels, 207 000 seraient aveugles ou malvoyants profonds, parmi lesquels 61 000 seraient aveugles complets, correspondant à 3,6 % de l'ensemble des déficients visuels ⁷. On dénombre 932 000 malvoyants moyens avec une incapacité visuelle sévère en vision de loin ou de près et un peu plus de 560 000 malvoyants légers, sans incapacité visuelle sévère déclarée en vision de loin ou de près.

La déficience visuelle est une catégorie de handicap variable en nature et en intensité, qui peut être temporaire, évolutive ou définitive, acquise de naissance ou faisant suite à un accident ou une maladie (glaucome, dégénérescence maculaire liée à l'âge, cataracte, rétinopathie diabétique, rétinite pigmentaire, ...). En dehors des déficiences les plus légères, elle est observable par un bailleur ou un agent immobilier lors de la visite d'un bien immobilier, ce qui peut inciter la personne à indiquer par avance sa situation de handicap. Plus généralement, la déficience visuelle altère le comportement et les capacités de travail ce qui peut réduire l'accès à l'emploi et surexposer les personnes au risque de chômage, fragiliser leurs revenus et réduire la capacité à s'acquitter d'un loyer. Les autres critères de discriminations n'ont pas ces caractéristiques. Le sexe par exemple, est observable, n'a pas d'impact sur la productivité ni d'effet robuste sur l'accès à l'emploi et est a priori non évolutif et définitif.

Outre le fait de porter sur la France et de cibler de façon large la déficience visuelle sans être exposé au biais éventuel de l'image du chien-guide d'aveugle, l'originalité de notre travail est multiple. Il s'agit tout d'abord de pouvoir comparer l'ampleur des discriminations selon l'origine et selon le handicap, ce qui est rendu possible par le choix d'un protocole par appariement où trois profils de candidats fictifs sont envoyés en même temps en réponse à chaque offre, là où les autres études font le choix d'un protocole par sélection aléatoire des candidats fictifs ou d'un protocole par appariement avec deux candidats uniquement. Une deuxième originalité est d'approfondir l'interprétation des causes des discriminations. En ajoutant un signal de qualité à la candidature, nous vérifions si les discriminations à l'encontre des personnes en situation de handicap relèvent principalement d'une aversion pure, comme dans le modèle de Becker (1957) ou d'un déficit d'information sur la qualité du locataire, conformément aux modèles de Arrow (1973) et Phelps (1972). Nous effectuons également des traitements spatiaux de nos données afin d'évaluer l'impact sur les discriminations de la distance au réseau de transport ce qui nous permet d'affiner l'interprétation de nos différents constats.

Les résultats sont inédits. Nous mettons en évidence une discrimination forte à l'encontre d'un candidat à la location en situation de handicap visuel, d'un ordre de grandeur inférieur mais comparable à celle d'un candidat signalant par son nom et son prénom une origine d'Afrique du Nord. Le candidat qui signale un handicap a ainsi un taux de réponse positive de 7,4 points de pourcentage inférieur au candidat n'affichant pas de handicap, soit une pénalité

⁷ Selon la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles, seulement 1 % des personnes déficientes visuelles en France bénéficie d'un chien guide.

d'environ 15% en termes relatifs. Le candidat signalant une origine nord-africaine obtient lui une pénalité de 10,5 points de pourcentage. Nous montrons également que cette discrimination est essentiellement d'ordre statistique et qu'elle est associée à la crainte du bailleur que son locataire potentiel éprouve des difficultés à sécuriser ses ressources du fait de revenus instables ou d'une localisation éloignée des centres d'activité. La discrimination est ainsi annulée lorsque le candidat en situation de handicap indique avoir un statut de fonctionnaire.

La première section pose les bases de la revue de littérature sur le handicap et les discriminations dans l'accès au logement, la deuxième section décrit le protocole expérimental de collecte des données. La section suivante présente les résultats issus des exploitations économétriques qui sont discutés dans la section finale.

1. REVUE DE LA LITTÉRATURE

Avec la généralisation de l'utilisation d'Internet et des sites d'annonces immobilières, la méthode du test par correspondance est apparue comme le moyen le plus efficace pour mesurer des discriminations directes dans l'accès au logement. Il en va de même dans l'accès à l'emploi ou à d'autres marchés, où cette méthode fait désormais référence dans la littérature scientifique internationale (Rooth, 2014 ; Zschirnt et Ruedin, 2016 ; Bertrand et Duflo, 2017 ; Quillian et al., 2017 ; Baert, 2018 ; Neumark, 2018).

Le test par correspondance consiste à envoyer des courriels de demande fictive par deux candidats semblables en tous points sauf sur la caractéristique dont l'effet est testé. Cette méthode est appliquée aux États-Unis depuis les années 1980 et a fourni de multiples preuves expérimentales de discrimination dans l'accès au logement (Yinger, 1986 ; Page, 1995 ; Choi et al., 2005 ; Hanson et Hawley, 2011).

Aux États-Unis, ce phénomène est même qualifié d'endémique (Yinger, 1995) pour les Noirs-Américains et les Hispaniques malgré la loi sur les logements équitables. Les difficultés sont présentes dans l'accès au logement au sens large : un volume de biens présentés par l'agent immobilier plus faible, un accès au prêt immobilier plus difficile, des prix pratiqués par les agences de prêt et les vendeurs plus élevés, des informations disponibles plus restreintes, un choix de localisation limité ou encore des difficultés rencontrées à la revente du bien (Ondrich, Jan, Alex Strieker, and John Yinger. 1998 ; Ondrich, Jan, Stephen Ross, et John Yinger. 2003). Les difficultés évoquées créent un système qui rend la ségrégation spatiale et sociale persistantes entretenant la pauvreté dans certains quartiers. Ces états de fait coûteraient « tous les trois ans 5,7 milliards de dollars aux acheteurs noirs et 3,4 milliards de dollars aux acheteurs hispaniques ».

Bien que l'ouvrage de Yinger date des années 1990, les discriminations sur le marché du logement restent présentes aux États-Unis malgré la promulgation du Fair Housing Act en 1968 qui interdit les discriminations dans l'accès au logement selon la race, la religion, l'origine

nationale et le sexe⁸ portant sur l'achat, la location et le financement. Des études ont quantifié les discriminations dans l'accès au logement à l'égard des minorités ethniques dès les années 1970. Deux types de comportements ont pu être analysés sur la qualité de l'information fournie par les courtiers immobiliers (disponibilité des biens et possibilité de financement).

Dans une autre étude, plus récente, il est montré que la discrimination dans l'accès au logement est variable géographiquement et selon la composition ethnique des quartiers (Hanson et Santas. 2014). Cette composition ethnique des quartiers permet de distinguer la source de la discrimination, par les préférences ou l'information (Ewens, Tomlin et Wang (2012) : « la variation d'un signal d'information avec un signal d'origine ethnique peut fonctionner pour séparer la cause de la discrimination s'il existe des différences dans la variance de la qualité du signal d'origine selon une caractéristique observable comme par exemple, le pourcentage de résidents afro-américains dans un quartier » (Hanson et Santas. 2014). Les discriminations dans le domaine du logement ne semblent pas s'améliorer dans le temps : une comparaison de données d'audit espacées de dix ans montre que le phénomène est encore prégnant sur le critère de l'origine ethnique (Zhao, Bo. 2005 ; Zhao, Bo, Jan Ondrich, et Yinger. 2006).

La méthode de test par correspondance a également été appliquée, dans une moindre mesure, dans de nombreux pays européens ; d'abord en Suède par Ahmed et al, (2010), Bengtsson et al, (2012) et Carlsson et Eriksson (2014) ; puis en Espagne par Bosch et al (2010) ; en Italie par Baldini et Federici (2011) ; en Grèce par Drydakis (2011) ; en Norvège par Beatty et Sommervoll (2012) ; en Belgique par Heylen et al (2015) ; en France par Acolin et al. (2016), Bunel et al. (2017), Le Gallo et al. (2019) ; et en Allemagne par Auspurg, et al. (2017). Chareyron et al. (2022) montre que l'observation faite aux Etats-Unis d'une variation du niveau de discrimination dans l'accès au logement en fonction de la composition ethnique des quartiers peut être transposée dans un contexte européen. Dans son survol sur cette littérature, Flage (2018) identifie 29 études scientifiques qui ont appliqué cette méthode dans 15 pays différents. Ces travaux portent sur la discrimination ethno- raciale qui correspond au critère le plus étudié. Parmi les quelques 25 critères de discriminations prohibés par le droit français, la majorité n'a jamais fait l'objet d'un travail rigoureux de mesure statistique. La recherche sur les discriminations est ainsi focalisée sur la mesure et l'interprétation du phénomène discriminatoire en privilégiant un petit nombre de motifs (le sexe, l'origine ou le lieu de résidence) et un petit nombre de marchés (essentiellement le marché du travail, plus récemment le marché du logement).

Le handicap compte parmi les critères les moins explorés par les tests de correspondance dans le domaine de l'accès au logement. L'un des premiers tests de discrimination a été mené aux

⁸ En 1988, le critère du handicap et du statut familial (femme enceinte ou présente d'enfants de moins de 18 ans) sont ajoutés dans le Fair Housing Act (<https://www.history.com/topics/black-history/fair-housing-act>) Ces deux nouveaux critères ont également fait l'objet de tests de discrimination dans lesquels il a été démontré que mentionner avoir des enfants ou avoir besoin d'un logement accessible est un frein à l'accès au logement locatif (Tomlin, Bryan, 2017).

Etats-Unis et a porté sur des malentendants, des aveugles, des handicapés moteurs et mentaux dans l'aire urbaine de Chicago (Turner *et al*, 2005). On peut citer également quatre études européennes : Heylen et Van den Broeck (2016) ont mesuré les discriminations à l'encontre des personnes non-voyantes en Belgique à l'aide d'un protocole avec assignation aléatoire des candidats aux offres ; Verhaeghe et al. (2016) ont évalué les effets d'une déficience visuelle profonde sur l'accès au logement, de nouveau en Belgique, en signalant le handicap par une demande de visite accompagnée d'un chien guide d'aveugle et ont distingué les comportements des propriétaires et ceux des agences immobilières ; Fumarco (2017) s'est intéressé aux discriminations à l'encontre des non-voyants accompagnés d'un chien guide d'aveugle, en Italie ; Flage (2019) hiérarchise les discriminations en France pour trois situations de handicap, personnes aveugles accompagnées ou non d'un chien guide d'aveugle, avec handicap mental, ou encore avec fauteuil roulant. Toutes ces études concluent à l'existence d'une discrimination à l'encontre des personnes en situation de handicap.

2. LE PROTOCOLE DE COLLECTE DES DONNEES

Nous avons fait le choix d'un protocole de test avec appariement, dans lequel trois profils de candidats sont envoyés ensemble en réponse aux mêmes offres, ce qui nous permet de contrôler complètement les biais de sélection liés aux caractéristiques des logements et de leurs offreurs. Cette approche se distingue d'un test avec sélection aléatoire des candidats où une seule demande est adressée en réponse à chaque offre, comme dans l'étude de Heylen et Van den Broeck (2016), ce qui rend pratiquement indétectable le testing mais ne permet pas de contrôler pleinement l'hétérogénéité inobservée côté offre.

Trois profils d'individus fictifs répondant à une annonce locative

L'expérience a consisté à fabriquer les identités de trois individus fictifs quadragénaires de sexe masculin. Le premier individu porte un prénom et un nom à consonance française. Dans un court message adressé en réponse à une annonce de location de logement, il sollicite une visite et demande quelles sont les pièces nécessaires pour constituer son dossier (individu de référence). Le second individu se distingue du premier par la mention d'un handicap visuel. Enfin, le troisième individu se distingue de l'individu de référence par la seule consonance nord-africaine de son prénom et de son nom.

Nous avons choisi de signaler explicitement et directement le handicap visuel dans le courriel de demande, plutôt que d'utiliser des signalements indirects comme l'on fait les études précédentes (Heylen et Van den Broeck, 2016 ; Verhaeghe et al., 2016 ; Fumarco, 2017 ; Flage, 2019). Nous avons consulté des experts de plusieurs associations d'aveugles et déficients Visuels (regroupées au sein de l'UNADEV) qui nous ont indiqué que le cas-type de l'aveugle avec chien guide ne concernait qu'une fraction très faible de la population des déficients visuels, que les pratiques étaient très diverses et qu'un signalement direct était fréquent. La

personne indique de façon simple et directe être intéressée par la localisation du bien immobilier qui lui permet « *de ne pas être éloigné de mon association car je suis malvoyant* ».

Dans son message, l'un des trois individus indique explicitement être fonctionnaire, signalant une stabilité financière. Les deux autres individus ne font aucune mention de leur situation professionnelle, de sorte qu'une incertitude est possible du point de vue de l'offreur. L'ajout d'un signal de stabilité financière nous permet d'interpréter les raisons du refus de l'offreur. Il s'agit de vérifier si la capacité supposée du locataire à s'acquitter de son loyer est uniquement en question, ou si d'éventuels comportements discriminatoires à la Becker sont en œuvre. Nous mobilisons ici les deux principaux fondements des discriminations dans la littérature économique. D'une part, la discrimination peut résulter de préférences exogènes ou d'aversion individuelles pour telle ou telle caractéristique démographique des candidats (origine, handicap), dans la logique des modèles de Becker (1957). D'autre part, il peut s'agir d'une discrimination statistique qui, en situation d'information imparfaite, par exemple sur le risque de non-paiement des loyers du candidat à la location, se fonde sur les connaissances réelles ou supposées par l'offreur de la moyenne et de la dispersion de cette caractéristique dans le groupe démographique du candidat, dans la lignée des modèles d'Arrow (1973) et Phelps (1972). Certains offreurs pourraient par exemple utiliser le fait que les français issus de l'immigration et les personnes en situation de handicap ont un taux de chômage plus élevé et des revenus en moyenne plus faibles pour imputer à un individu appartenant à l'un de ces groupes démographiques un risque de loyer impayé plus important.

Sur chaque annonce testée, deux tirages au sort sont systématiquement réalisés. Le premier détermine lequel des trois individus fictifs mentionnera être fonctionnaire. Le second détermine dans quel ordre seront envoyés les trois messages en réponse à cette annonce. Ainsi, sur l'ensemble des annonces testées, les trois individus fictifs ont été envoyés en première position et ont mentionné être fonctionnaire un nombre comparable de fois.

Chaque message est signé du prénom et du nom de l'individu. Les identités des individus fictifs ont régulièrement été renouvelées de façon à limiter le risque de détection. Les prénoms de l'individu de référence et de l'individu en situation de handicap figurent parmi les plus courants parmi les hommes quadragénaires (Sébastien, Nicolas, Christophe, Frédéric, etc.). Leurs noms figurent également parmi les patronymes les plus courants (Petit, Moreau, Fournier, Leroy, etc.). L'individu d'origine nord-africaine porte également des prénoms et des noms parmi les plus courants selon les données du recensement (par exemple, Mohamed, Djamel, Ahmed ou encore Samir pour les prénoms et Gharbi, Sahraoui, Saïdi, ou encore Messaoui pour les noms). Cet individu précise en outre sa date de naissance et sa nationalité française dans son message.

Nous présentons ci-dessous un exemple de trois messages adressés en réponse à une même annonce.

Bonjour

Fonctionnaire depuis 15 ans et venant d'être muté, cette annonce correspond bien à ce que je recherche actuellement. Comment faire pour visiter cet appartement ? Quels documents sont nécessaires pour le louer ?

En vous remerciant

XXX

Madame, Monsieur,

Je suis intéressé par l'appartement que vous proposez dans cette annonce. Serait-il possible de le visiter ? Je voudrais préparer le dossier de location, pouvez-vous me donner la liste des pièces demandées ?

Merci par avance,

XXX

Date de naissance : 13/03/1975

Nationalité Française

Madame, Monsieur,

Je recherche un logement comme celui que vous proposez et qui me permettrait de ne pas être éloigné de mon association car je suis malvoyant. Quand pourrait-on se rencontrer pour le visiter et quels sont les papiers à présenter ?

Merci de votre réponse

XXX

Nous considérons que la réponse à un message est négative lorsque l'offreur (agence ou particulier) n'y répond pas ou qu'il indique explicitement qu'il n'est pas en mesure d'y donner une suite favorable (par exemple parce que le logement n'est plus disponible). Dans les autres cas, nous considérons que la réponse est positive.

En comparant les chances de succès des individus considérés deux à deux, nous pouvons mettre en évidence l'existence de discriminations (Tableau 1). Nous sommes également en mesure, sur les mêmes offres de comparer la discrimination liée au handicap relativement à la discrimination liée à l'origine nord-africaine supposée.

Tableau 1 : Effets pouvant être mis en évidence

Comparaison des taux de succès des individus considérés deux à deux	Effets pouvant être mis en évidence
Individu de référence-individu en situation de handicap	Discrimination liée au handicap
Individu de référence-individu d'origine nord-africaine	Discrimination liée à l'origine
(Individu de référence-individu en situation de handicap) – (Individu de référence-individu d'origine nord-africaine)	Comparaison de la discrimination liée au handicap et de la discrimination liée à l'origine

Plan de sondage

Notre échantillon est constitué de deux sous-échantillons. Le premier comporte les vingt arrondissements de Paris et les 130 communes franciliennes de plus de 25 000 habitants. Ce sous-échantillon rassemble 8 096 077 d'habitants (données de 2016). La population francilienne totale était alors de 12 117 132 habitants, ce premier sous-échantillon correspond donc aux deux tiers de la population totale en Ile-de-France. Le second sous-échantillon comporte les 40 communes franciliennes non rurales les plus éloignées du centre de Paris quelle que soit leur taille. Il s'agit des communes pour lesquelles le temps de transport en voiture pour se rendre au centre de Paris dépasse 99 minutes. Ces communes sont également deux fois plus éloignées que les autres du centre de Paris, en moyenne et en kilomètres.

Au total, notre échantillon est composé de 190 communes franciliennes incluant les 20 arrondissements de Paris. Nous avons choisi de tester 1000 annonces de logements proposés à la location. La répartition de ces annonces entre ces 190 communes tient compte du dynamisme du marché du logement local à une date donnée, tout en surreprésentant les communes les plus éloignées de Paris.

Le plan de sondage a été déterminé sur la base des informations relatives aux marchés locatifs locaux en ligne sur le site seloger.com le 28 février 2020. Sur le premier sous-échantillon composé de Paris et des 130 communes de plus de 25 000 habitants, on choisit de tester au total 800 annonces locatives. La répartition de ces annonces par commune est déterminée proportionnellement au nombre d'annonces en ligne le 28 février dans l'ensemble de ces communes (14 157 annonces). Rapporté à la population correspondante (8 096 077 d'habitants), on compte donc en moyenne une annonce pour 571 habitants. On calcule alors le nombre d'annonces à tester dans chaque commune en divisant le nombre d'annonces en ligne le 28 février dans la commune par 14 157 et en multipliant par 800. On obtient ainsi un échantillon spatialement représentatif de la géographie francilienne.

Sur le second sous-échantillon composé des quarante communes franciliennes non rurales les plus éloignées du centre de Paris quelle que soit leur taille, on choisit de tester 200 annonces locatives, de façon à surreprésenter les communes les plus éloignées de Paris. Sur l'ensemble de ces 40 communes, on dénombrait le 28 février 1 968 annonces locatives. On calcule alors le nombre d'annonce à tester proportionnel à la répartition des annonces par commune, en divisant le nombre d'annonces disponibles pour la commune par 1968 et en multipliant par 200⁹.

Champ du testing

Les données ont été collectées après le premier confinement. Entre mi-juin et fin juillet 2020, nous avons testé 1000 annonces immobilières, ce qui correspond à l'envoi de 3000 messages (1000 x 3).

⁹ Le nombre d'annonces à tester dans les communes de plus de 25 000 habitants s'en trouve donc augmenté.

Nous avons testé des annonces émanant d'agences immobilières et de particuliers. Chaque agence a été testée au plus une fois ; en revanche une même enseigne a pu être testée plusieurs fois, dans la mesure où il s'agissait d'agences situées dans des communes ou arrondissements de Paris différents. Nous avons mobilisé les dix principaux sites Internet spécialisés dans les petites annonces immobilières. Sur chacun de ces sites, la mise en relation avec l'offreur (particulier ou agence) est assurée par une application dans laquelle le locataire potentiel renseigne son prénom, son nom, son numéro de téléphone, son courriel et son message de demande d'information. A réception du message électronique, l'offreur peut, s'il le souhaite, entrer directement en contact avec lui par téléphone ou courriel. Chacun des trois individus fictifs est doté d'une messagerie électronique et d'une ligne de téléphone portable pour collecter les retours des offreurs, auxquels, le cas échéant, aucune suite n'est donnée.

Les annonces correspondent à des logements de taille F1 à F5 venant juste d'être mises en ligne, avec un maximum de 3 jours d'ancienneté sur le site. Les locations saisonnières ont été exclues. Nous disposons dans notre échantillon d'une grande variété de logements, se distinguant notamment par la commune dans laquelle ils se situent, le type d'offreur ayant fait paraître l'offre (agence ou propriétaire), le montant du loyer, des charges, des garanties, des éventuels frais d'agence, la distance à Paris, la proximité éventuelle des transports en commun, la type de logement (F1 à F5), la surface, l'étage auquel se situe le logement, la présence d'un ascenseur, le caractère meublé ou non du logement, ou encore la présence d'un balcon.

3. RESULTATS DU TESTING

Statistiques Descriptives

Le tableau 2 présente les caractéristiques des offres de logements testées. 1000 tests ont été effectués avec à chaque fois trois profils différents ce qui constitue donc un échantillon de 3 000 observations. L'échantillon est composé à parité d'agences et de particuliers. Un peu plus de 30% des offres de location se situent à Paris et la même proportion se trouvent à plus de 99 minutes du centre de Paris. Les F2 sont logiquement les logements les plus représentés et 80% des locations sont meublés.

Tableau 2: Caractéristiques des offres testées

	Moyenne	Ecart-type
Agence	0,53	
Loyer (en €)	1 181,56	624,90
Charges (en €)	109,86	87,31
Garanties (en €)	1 544,55	1 190,37
Frais d'agence (en €)	674,18	394,99
Localisation:		
Paris	0,31	
Plus de 99 minutes du centre de Paris	0,31	

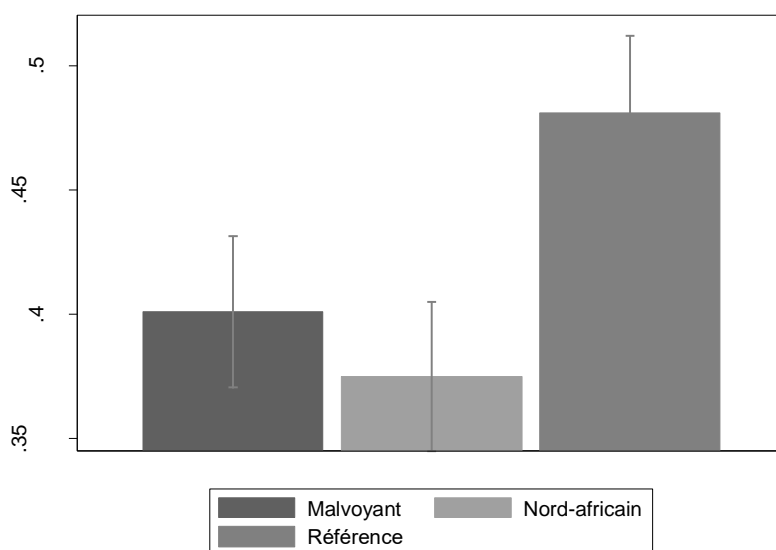
Station de métro/RER/train à proximité	0,28	
Type de logement:		
Studio	0,26	
F2	0,44	
F3	0,22	
F4	0,07	
F5	0,01	
Surface (en m ²)	45,40	20,15
Balcon	0,31	
Meublé	0,80	
Etage	2,61	2,06
Ascenseur	0,74	
Date envoi du message:		
Juin 2020	0,41	
Juillet 2020	0,59	
Observations		3 000

Source : testing DARDEVIL, TEPP-CNRS

Résultats bruts

Le graphique 1 présente les taux de réponses positives des différents candidats. Le candidat de référence, d'origine française et sans déficience visuelle, possède avec 48% de réponses positives, le taux de réponses le plus élevé. Le candidat indiquant un handicap visuel obtient lui 40% de réponses positives et le candidat d'origine nord-africaine sans handicap affiché reçoit un peu plus de 37% de réponses positives. Il apparaît donc qu'un handicap visuel pénalise fortement les individus dans leur chance de pouvoir visiter un appartement mais que le signal d'une origine nord-africaine est encore plus pénalisant. L'écart relatif des taux de succès est de 21,7 % pour le candidat signalant une origine nord-africaine et de 15,2 % pour le candidat malvoyant.

Graphique 1: Taux de réponses positives par profil



Notes : Les intervalles de confiance sont établis au seuil de risque de 95%.

Source : testing DARDEVIL, TEPP-CNRS

Le tableau 3 présente les taux de réponses positives par profil et par statut d'emploi (fonctionnaire et non fonctionnaire) ainsi que les écarts de taux de succès entre les différents profils et leur significativité. On peut, premièrement, observer que le signal d'un statut de fonctionnaire influence significativement uniquement le taux de réponses positives du candidat malvoyant. Le candidat fonctionnaire malvoyant possède un taux de réponses positives supérieur de 7,14 points de pourcentage au candidat malvoyant non fonctionnaire. En ce qui concerne les écarts entre profils, on observe que le candidat d'origine nord-africaine sans handicap possède un taux de réponses positives significativement plus faible que le candidat de référence, qu'il soit fonctionnaire ou pas. En revanche le candidat malvoyant subit une pénalité significative par rapport au candidat de référence uniquement lorsqu'il n'est pas fonctionnaire. On peut d'ailleurs observer que la pénalité subit par le candidat d'origine nord-africaine sans handicap et le candidat malvoyant d'origine française sont du même ordre de grandeur lorsqu'ils ne sont pas fonctionnaire (environ 11 points de pourcentage).

Tableau 3 : Taux bruts de succès selon le profil est le type d'emploi

	Non fonctionnaire	Fonctionnaire	Ecart
Réf : Origine française (sans handicap)	48,85%	46,70%	-2,15
Origine nord-africaine (sans handicap)	37,15%	38,24%	1,09
Ecart avec la référence	-11,70***	-8,46**	
Malvoyant (origine française)	37,72%	44,88%	7,14**
Ecart avec la référence	-11,13***	-1,82	

Notes : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$. Les p-valeur sont obtenues à partir de tests d'égalité de proportion.

Confirmation économétrique

On vérifie maintenant les résultats bruts en estimant l'effet de l'origine et du handicap sur la probabilité d'obtenir une réponse positive à la demande de visite d'un logement. On estime pour cela des modèles à probabilités linéaires avec comme spécification principale:

$$REP_{il} = \alpha + \beta Magh_i + \gamma Hand_i + \tau E_{il} + \delta O_l + \phi_l + \varepsilon_{il} \quad (1)$$

Où REP_{il} est une variable dichotomique indiquant si le loueur l répond positivement au demandeur i . $Magh_i$ et $Hand_i$ sont les variables d'intérêt à savoir, respectivement, si le demandeur est d'origine nord-africaine ou est en situation de handicap. E_{il} est un ensemble de variables de contrôles liées aux caractéristiques de l'envoi et qui peuvent varier par loueur et demandeur (ordre d'envoi, mois et jour du mois de l'envoi et inclusion du signal fonctionnaire dans l'envoi). O_l est un ensemble de variables qui varient selon l'offre et qui permettent de contrôler des caractéristiques de l'offre. Enfin, ϕ_l sont des effets fixes du loueur. Ces effets fixes sont introduits uniquement dans la dernière spécification à la place des caractéristiques de l'offre.

Le tableau 4 présente les estimations des modèles de probabilité linéaire liés à l'équation (1). Les contrôles sont introduits progressivement dans les colonnes (1) à (5). Les résultats varient peu avec l'introduction des variables de contrôle ainsi que les effets fixes du loueur.

Les estimations confirment les résultats bruts. Le candidat d'origine nord-africaine possède un taux de réponses inférieure de 10,5 points de pourcentage par rapport au candidat d'origine française. En termes relatifs, le taux de réponses positives du candidat d'origine nord-africaine est environ 22% plus faible que celui du candidat d'origine française. Ce résultat est très proche de celui d'Acolin, Bostic et Painter, (2016) et est légèrement inférieur à celui obtenu par Le Gallo et al. (2020).

Le taux de réponses positives du candidat malvoyant est lui inférieur de 7,4 points de pourcentage au candidat n'affichant pas de handicap, ce qui correspond à une pénalité d'environ 15% en termes relatifs. L'ordre de grandeur est comparable au résultat de Heylen et Van den Broeck (2016) qui trouvent un écart de 7,2 points de pourcentage. Il apparaît, par ailleurs, que la discrimination envers le candidat d'origine magrébine est significativement plus élevée que la discrimination envers le candidat malvoyant.

Tableau 4 : Effet de l'origine et du handicap sur le taux de réponses positives

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Nord-africain	-0,106*** (0,014)	-0,105*** (0,014)	-0,106*** (0,014)	-0,105*** (0,014)	-0,105*** (0,014)
Malvoyant	-0,080*** (0,013)	-0,074*** (0,013)	-0,080*** (0,013)	-0,074*** (0,013)	-0,074*** (0,013)

Car. de l'envoi	NON	OUI	NON	OUI	OUI
Car. de l'offre	NON	NON	OUI	OUI	NON
Effets fixes offre	NON	NON	NON	NON	OUI
Nombre d'observations	3 000	3 000	2 997	2 997	2 997
R2	0,008	0,031	0,026	0,047	0,738

Notes : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$. Erreur-types groupés à l'offre entre parenthèses. Les caractéristiques de l'envoi sont le mois, le jour, l'ordre et la qualité de fonctionnaire du candidat. Les caractéristiques de l'offre sont : la diffusion par une agence/particulier, la localisation à Paris, la localisation à moins de 99 minutes du centre de Paris, la présence d'une gare à proximité, le loyer, le type de bien et la présence d'un balcon.

Source : testing DARDEVIL, TEPP-CNRS

Pour tester la robustesse des résultats, nous estimons également des modèles probit. Les résultats issus de modèles probit ou de probit à effets aléatoires sont sensiblement les mêmes que ceux des modèles à probabilité linéaire (voir Tableau A1 en Annexe). Deuxièmement, nos estimations sont basées sur toutes les offres qui ont été testées, ce qui est la manière la plus courante de procéder dans la littérature (Bertrand et Mullainathan 2004). Cependant, il est également possible de considérer que les offres pour lesquelles nous n'avons reçu aucune réponse de la part de l'un ou l'autre des demandeurs (ni par e-mail, ni par téléphone) ne devraient pas être prises en compte dans les estimations car elles ne révèlent pas d'informations sur la discrimination (l'agence peut ne pas avoir reçu les demandes, ou peut avoir déjà trouvé un locataire à ce moment-là, etc). En conséquence, nous effectuons des estimations sur le sous-échantillon des offres pour lesquelles nous avons au moins une réponse. Les résultats présentés dans le tableau A2 en Annexe sont similaires à ceux du tableau 4. L'ampleur de l'effet est plus élevée en termes absolus mais similaire en termes relatifs car le taux de réponses positive est également plus élevé dans cette échantillon.

Hétérogénéité des effets

On s'intéresse maintenant à l'hétérogénéité de la discrimination en fonction des caractéristiques du candidat ou de l'offre. Le tableau 5 présente les résultats obtenus à partir des modèles à probabilité linéaire estimés avec une spécification similaire à celle de la colonne 5 du tableau 4 mais séparés par sous-échantillon.

Le signal d'une situation de fonctionnaire est introduit aléatoirement dans l'un des trois profils de candidat. Il est donc possible de tester l'effet de ce signal sur le taux de réponses positives mais aussi sur la discrimination. En cas de discrimination statistique on s'attend à ce qu'un signal de qualité réduise la discrimination. Ici, il apparaît que la mention d'une situation de fonctionnaire réduit la discrimination envers le candidat malvoyant jusqu'à la rendre non significative. En revanche, l'effet du même signal est moins net sur la discrimination envers le candidat d'origine nord-africaine.

Concernant les caractéristiques des offres, on observe un certain nombre de facteurs influençant le niveau de discrimination. Premièrement, la discrimination envers le candidat d'origine nord-africaine et le candidat malvoyant est significativement moins forte lorsque l'offre provient d'une agence. Ce résultat est conforme à celui mis en évidence par Verhaeghe et al. (2016) et Flage (2019). Il est assez attendu car, d'une part, les agences appartiennent souvent à des groupements qui sont davantage sensibilisés aux problématiques liées à la discrimination, et d'autre part les agences peuvent choisir de laisser le propriétaire sélectionner les candidats après la visite de l'appartement. On constate aussi des différences significatives de discrimination en fonction de la localisation de l'offre. Le taux de discrimination des offres se situant à moins de 99mn du centre de Paris est plus de deux fois plus faible que celui des offres éloignées de Paris. La différence est également très forte entre les offres qui se situent à proximité d'une gare de métro/RER/Transilien et celles qui en sont éloignées : on n'observe pas de discrimination significative à proximité des gares. Cette situation concerne de manière similaire les deux motifs de discrimination. Ces éléments accréditent la présence d'une composante importante de discrimination statistique. Les propriétaires ont davantage tendance à ne pas donner suite aux demandes lorsqu'ils pensent que les risques d'absence d'emploi sont les plus élevés. Dans les zones les plus attractives ou lorsque le candidat a un emploi stable, les propriétaires jugent moins nécessaires d'utiliser les caractéristiques personnelles du candidat pour en inférer des différences inobservées de capacité à payer le loyer.

On observe également des différences en fonction des caractéristiques physiques du logement. Le montant du loyer tend à réduire la discrimination ainsi que le nombre de pièces. La surface du logement affecte seulement la discrimination envers le malvoyant qui est significativement plus faible lorsque le logement fait plus de 42m². Une interprétation pourrait être que lorsque le logement ciblé par le malvoyant est de grande taille, l'offreur pense qu'il est en couple (et peut-être avec une non-malvoyante), ce qui atténuerait les effets du handicap.

Tableau 5 : Hétérogénéité de la discrimination en fonction des caractéristiques du candidat et de l'offre

	(1) Non fonctionnaire	(2) Fonctionnaire	(3) Particulier	(4) Agence	(5) Centre Paris<99mn	(6) Centre Paris≥99mn	(7) Pas de gare	(8) Gare proche
Nord-africain	-0,113*** (0,022)	-0,087* (0,045)	-0,139*** (0,020)	-0,074*** (0,019)	-0,075*** (0,016)	-0,168*** (0,028)	-0,138*** (0,017)	-0,017 (0,024)
Malvoyant	-0,102*** (0,022)	-0,010 (0,043)	-0,116*** (0,019)	-0,038** (0,018)	-0,052*** (0,016)	-0,125*** (0,023)	-0,096*** (0,015)	-0,019 (0,026)
Nombre d'observations	1 998	999	1 413	1 584	2 064	933	2 163	834
R2	0,052	0,061	0,719	0,755	0,759	0,699	0,738	0,744
	(1) 2ème étage ou moins	(2) 3ème étage ou plus	(3) Moins de 42m ²	(4) 42m ² ou plus	(5) Studio	(6) F2 ou plus	(7) Loyer < 1000€	(8) Loyer ≥ 1000€
Nord-africain	-0,125*** (0,022)	-0,088*** (0,018)	-0,119*** (0,020)	-0,091*** (0,019)	-0,147*** (0,029)	-0,090*** (0,016)	-0,142*** (0,020)	-0,067*** (0,020)
Malvoyant	-0,072*** (0,020)	-0,076*** (0,017)	-0,100*** (0,020)	-0,049*** (0,017)	-0,132*** (0,028)	-0,053*** (0,015)	-0,097*** (0,019)	-0,049*** (0,018)
Nombre d'observations	1 320	1 677	1 467	1 530	786	2 211	1 479	1 518
R2	0,729	0,747	0,719	0,757	0,703	0,752	0,726	0,754

Notes : *** $p < 0.01$, ** $p < 0.05$, * $p < 0.1$. Erreur-types groupés à l'offre entre parenthèses. Les variables de contrôle sont : le mois, le jour, l'ordre et la qualité de fonctionnaire du candidat, la diffusion par une agence/particulier, la localisation à Paris, la localisation à moins de 99 minutes du centre de Paris, la présence d'une gare à proximité, le loyer, le type de bien et la présence d'un balcon.

4. DISCUSSION ET CONCLUSION

Dans cette étude, nous mesurons l'effet d'une situation de handicap sur l'accès au logement dans le parc locatif privé en Ile-de-France à l'aide d'un protocole multicritère permettant de comparer l'effet du handicap à celui d'une origine nord-africaine, qui correspond au critère de discrimination le plus examiné dans les travaux appliqués. Nous avons choisi de cibler la déficience visuelle parce qu'il s'agit d'une situation fréquente de handicap, qui concerne près de 3 % de la population, et que la cécité, beaucoup moins fréquente, a fait l'objet de plusieurs études antérieures (Heylen et Van den Broeck, 2016 ; Verhaeghe et al., 2016 ; Fumarco, 2017 ; Flage, 2019) ce qui autorise des comparaisons. Nous avons construit trois profils fictifs de candidat à la location d'un appartement, un candidat de référence, un candidat indiquant explicitement qu'il est malvoyant et un candidat dont le nom et le prénom évoquent une origine nord-africaine. Entre juin et juillet 2020, nous avons répondu à 1000 annonces immobilières, ce qui correspond à l'envoi de 3000 messages.

Alors même que nous utilisons un signal faible de handicap, une situation de malvoyance, moins pénalisante qu'une situation de non-voyance, nous mettons en évidence un impact élevé sur les chances d'être invité à visiter un bien immobilier. Le candidat qui signale ce type de handicap a un taux de réponse positive de 7,4 points de pourcentage inférieur au candidat n'affichant pas de handicap, ce qui correspond à une pénalité d'environ 15% en termes relatifs. L'écart est proche de celui obtenu lorsque le candidat fictif signale une origine nord-africaine par la consonance de ses noms et prénoms, qui est de 10,5 points de pourcentage.

Cet écart à l'encontre du malvoyant est du même ordre de grandeur que celui obtenu par certaines études sur les non-voyants avec chien guide d'aveugle, notamment celle de Heylen et Van den Broeck (2016). Il est possible que les études qui utilisent ce type de signal de non-voyance avec un chien guide d'aveugle sous-estiment l'effet discriminatoire du fait de la référence positive du chien guide selon une logique compassionnelle.

Nous avons aménagé le protocole de collecte des données de façon à pouvoir apporter des éléments d'interprétation sur les causes des discriminations. Nous montrons que la pénalité subie par le candidat malvoyant relève essentiellement d'une discrimination par l'information. Lorsque le bailleur est assuré d'une situation stable d'emploi et de revenu du locataire, la discrimination est pratiquement annulée. C'est ce que l'on constate lorsque le candidat malvoyant indique avoir un statut de fonctionnaire, alors que ce signal a très peu d'effet sur les chances de succès d'un candidat d'origine nord-africaine. On constate également que les chances d'accéder à un logement sont nettement plus fortes lorsque le candidat malvoyant cherche un logement plus proche du centre de la région ou lorsque le logement est situé à proximité d'une gare, deux éléments qui concourent à une meilleure adéquation entre lieu de travail et lieu de résidence et qui jouent ainsi dans le sens d'une plus grande stabilité du statut d'emploi et de revenu du locataire. On constate enfin que la discrimination est réduite lorsque le logement recherché est de grande taille, ce qui suggère un ménage en couple, qui peut être une source de compensation du handicap, apportant une présomption supplémentaire pour l'interprétation informationnelle de la discrimination.

Il existe plusieurs dispositifs de politiques publiques dont l'objet est de faciliter l'accès au logement des personnes en situation de handicap : l'aide à la réalisation de travaux d'accessibilité, l'accompagnement des personnes par une maison départementale des personnes handicapées (MDPH), la prohibition des refus de location en raison d'un handicap et les possibilités de recours auprès du Défenseur des Droits, la priorité d'attribution pour les logements sociaux. Parmi toutes ces mesures, nos résultats suggèrent que les actions qui répondent à la crainte des bailleurs en matière d'impayés de loyer peuvent avoir une efficacité particulière. C'est le cas des aides contribuant directement à sécuriser les revenus des personnes handicapées. Pour les candidats à la location dont les niveaux de vie sont les plus faibles, l'AAH joue ce rôle et les conditions de cumul avec les revenus d'activité permettent sans doute de contribuer à réduire les incertitudes des bailleurs. Pour les personnes dont le niveau de vie est plus élevé, des dispositifs de garantie de loyer ciblés sur les personnes en situation de handicap pourraient constituer des mesures pertinentes.

Plusieurs limites de ce travail méritent d'être soulignées. Tout d'abord, il n'y a pas de raison que la situation des malvoyants représente bien celle de toutes les personnes en situation de handicap. Ensuite, le test par correspondance sur lequel s'appuie cette étude a été réalisé dans une région, l'Ile-de-France, dont le marché du logement est particulièrement tendu. L'offre y est notoirement insuffisante sur le marché locatif et des tensions existent à la hausse des loyers, qui peuvent contribuer à alimenter la sélectivité et les discriminations sur le marché locatif. Enfin, le test a été réalisé pendant l'été 2020, après le premier confinement lié à la crise sanitaire, ce qui a pu contribuer à perturber le marché locatif. Pour surmonter ces différentes limites, il serait pertinent de mener à bien d'autres études, sur d'autres situations de handicap, dans d'autres territoires et dans d'autres contextes.

Références

- Acolin, A., Bostic, R., et Painter, G. (2016). "A Field Study of Rental Market Discrimination across Origins in France." *Journal of Urban Economics* 95 (September): 49–63.
- Ahmed, A. M., Etersson, L. et Hammarstedt, M. (2010). "Can Discrimination in the Housing Market Be Reduced by Increasing the Information about the Applicants?" *Land Economics* 86 (1): 79–90. <https://doi.org/10.3368/le.86.1.79>.
- Arrow, K. (1973), "The Theory of Discrimination", in O. Ashenfelter, A. Rees (eds), *Discrimination in Labor Markets*, Princeton University Press, pp. 3-33.
- Auspurg, K., Hinz, T. et Schmid, L. (2017). "Contexts and Conditions of Ethnic Discrimination: Evidence from a Field Experiment in a German Housing Market." *Journal of Housing Economics* 35 (March): 26–36.
- Baert, S. (2018). "Hiring discrimination: An overview of (almost) all correspondence experiments since 2005". In Gaddis S. (eds), *Audit Studies: Behind the Scenes with Theory, Method, and Nuance*, Methodos Series (Methodological Prospects in the Social Sciences), vol. 14, Springer.
- Baldini, M., et Federici, M. (2011). "Ethnic Discrimination in the Italian Rental Housing Market." *Journal of Housing Economics* 20 (1): 1–14.
- Beatty, T. K.M., et Sommervoll, D.E. (2012). "Discrimination in Rental Markets: Evidence from Norway." *Journal of Housing Economics* 21 (2): 121–30.
- Becker, G. (1957), *The Economics of Discrimination*, Second Edition, The University of Chicago Press Economics.
- Bengtsson, R., Iverman, E. et Hinnerich, B. T. (2012). "Gender and ethnic discrimination in the rental housing market." *Applied Economics Letters*, 19(1), 1-5.
- Bertrand, M. et Duflo, E. (2017). "Field Experiments on Discrimination". In Banerjee A. and E. Duflo, *Handbook of Field Experiments*, North Holland, Elsevier, vol. 1, pp. 309-93.
- Bertrand, M., and Mullainathan, S. (2004). "Are Emily and Greg More Employable than Lakisha and Jamal? A Field Experiment on Labor Market Discrimination." *American Economic Review* 94 (4): 991–1013.

- Bosch, M., Carnero A. et Farre L. (2010). "Information and discrimination in the rental housing market: Evidence from a field experiment". *Regional Science and Urban Economics*, 40(1), 11–19.
- Bunel, M., Gorohouna, S., L'Horty, Y., Petit P. et Ris, C. (2017). "Ethnic Discrimination in the Rental Housing Market." *International Regional Science Review* 42 (1): 65-97
- Chareyron, S., Gorohouna, S. L'Horty, Y., Petit P. et Ris, C. (2022). "À la recherche du point de basculement sur le marché du logement : Les résultats d'une expérience de terrain." *Revue Economique, à paraître*,
- Carlsson, M., et Eriksson S. (2014). "Discrimination in the Rental Market for Apartments." *Journal of Housing Economics* 23 (March): 41–54.
- Choi, S.J., Ondrich J. et Yinger J. (2005). Do rental agents discriminate against minority customers? Evidence from the 2000 Housing Discrimination Study, *Journal of Housing Economics*, 14, 1–26.
- DREES (2005). « Les personnes ayant un handicap visuel Les apports de l'enquête Handicaps - Incapacités – Dépendance », *Etudes et Résultats*, n°416, 12 pages.
- Drydakis, N. (2011). Ethnic discrimination in the Greek housing market. *Journal of Population Economics*, 24(4), 1235-1255.
- Ewens, M., Tomlin, B. et Wang, C. (2012). Statistical discrimination or prejudice? A large sample field experiment. *Review of Economics and Statistics* 96:135–50.
- Flage, A. (2018). "Ethnic and Gender Discrimination in the Rental Housing Market: Evidence from a Meta-Analysis of Correspondence Tests, 2006-2017". *Journal of Housing Economics*, vol 41, pp 251-273.
- Flage, A. (2019). "Discrimination against people with mental, physical or visual disabilities in the rental housing market. A field experiment in France", in *Essais sur l'analyse économique des discriminations dans le marché de l'emploi et du logement locatif*, PhD thesis, chap, pp 180-219.
- Fumarco, L. (2017). "Disability discrimination in the Italian rental housing market: A field experiment with blind tenants". *Land Economics*, 93(4), 567-584.
- Hanson, A., et Santas. M. (2014). "Field Experiment Tests for Discrimination against Hispanics in the U.S. Rental Housing Market." *Southern Economic Journal* 81:135-167.
- Hanson, A. et Hawley, Z. (2011). "Do Landlords Discriminate in the Rental Housing Market? Evidence from an Internet Field Experiment in US Cities." *Journal of Urban Economics* 70 (2–3): 99–114.
- Heylen, K. et Van den Broeck, K. (2015). "Differential treatment of rental home seekers According to their Sociodemographic and Economic Status by Real Estate Agencies in Belgium." *European Journal of Homelessness*, 9(2), 39-62.
- Heylen K. et Van den Broeck, K. (2016). "Discrimination and selection in the Belgian private rental market", *Housing studies*, 31(2), pp 223-236.

- Le Gallo, J., L'Horty, Y., du Parquet L. et Petit P. (2019). « Discrimination in Access to Housing: A Test on Urban Areas in Metropolitan France ». *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 2019, 513, pp 27–45.
- Neumark, D. (2018). "Experimental research on labor market discrimination". *Journal of Economic Literature*, vol. 56, pp. 799–866.
- Ondrich, J., R. Stephen, R. et Yinger, J. (2003). "Now you see it, now you don't: Why do real estate agents withhold available houses from Black customers." *Review of Economics and Statistics* 85:854-73.
- Ondrich, J., Strieker, A. et Yinger, J. (1998). "Do real estate brokers choose to discriminate? Evidence from the 1989 Housing Discrimination Study." *Southern Economic Journal* 64:880-901.
- Page, M. (1995). "Racial and ethnic discrimination in urban housing markets: Evidence from a recent audit study", *Journal of Urban Economics*. 38(2), 183–206.
- Phelps, E. (1972), "The Statistical Theory of Racism and Sexism", *American Economic Review*, vol. 62, n° 4, pp. 659-661.
- Quillian, L., Pager, D. Hexel, O. et Midtbøen, A. H. (2017). "Meta-analysis of field experiments shows no change racial discrimination in hiring over time". *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 114, no. 41, pp. 10870–10875.
- Rooth D-A., (2014). "Correspondence testing studies". *IZA World of Labor*, pp. 1-58.
- Tomlin, B., (2017), "Examining differential treatment of single mothers and people with disabilities in the apartment rental market", *Economics Letters*, Volume 161, pages 34-37.
- Turner, M., Herbig, C., Kaye, D., Fenderson, J. et Levy, D. (2005). *Discrimination Against Persons with Disabilities. Barriers at Every Step*. Washington, DC: The Urban Institute—Metropolitan Housing and Communities Policy Center, 119 p.
- Verhaeghe, P. P., Van der Bracht, K., et Van de Putte, B. (2016). "Discrimination of tenants with a visual impairment on the housing market: Empirical evidence from correspondence tests". *Disability and health journal*, 9(2), 234-238.
- Yinger, J. (1986). "Measuring Racial Discrimination with Fair Housing Audits: Caught in the Act," *American Economic Review*, 76, 881–893.
- Yinger, J. (1995). *Closed Doors, Opportunities Lost: The Continuing Costs of Housing Discrimination*, Russell Sage Foundation
- Zhao, B. (2005). "Does the number of houses a broker shows depend on a home seeker's race?" *Journal of Urban Economics* 57:128-47.
- Zschirnt, E. et Ruedin D. (2016). "Ethnic discrimination in hiring decisions: A meta-analysis of correspondence tests 1990-2015". *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 42, pp. 1115-1134.

Annexe

Tableau A1 : Effet de l'origine et du handicap sur le taux de réponses positives (probit et probit à effets aléatoires)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Nord-africain	-0,105*** (0,014)	-0,104*** (0,014)	-0,105*** (0,014)	-0,104*** (0,014)	-0,102*** (0,014)
Malvoyant	-0,079*** (0,013)	-0,072*** (0,013)	-0,079*** (0,013)	-0,073*** (0,013)	-0,073*** (0,013)
Car. de l'envoi	NON	OUI	NON	OUI	OUI
Car. de l'offre	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Effets aléatoires offre	NON	NON	NON	NON	OUI
AIC	4060,807	4056,548	4026,794	4026,141	3182,071
Nombre d'observations	3 000	3 000	2 997	2 997	2 997

*Notes : *** p<0,01, ** p<0,05, * p<0,1. Erreur-types groupés à l'offre entre parenthèses. Les effets marginaux moyens des modèles probit et probit à effets aléatoires sont présentés. Les caractéristiques de l'envoi sont le mois, le jour, l'ordre et la qualité de fonctionnaire du candidat. Les caractéristiques de l'offre sont : la diffusion par une agence/particulier, la localisation à Paris, la localisation à moins de 99 minutes du centre de Paris, la présence d'une gare à proximité, le loyer, le type de bien et la présence d'un balcon.*

Source : testing DARDEVIL, TEPP-CNRS

Tableau A2 : Effet de l'origine et du handicap sur le taux de réponses positives (Estimation sur les offres pour lesquelles nous avons au moins une réponse, modèles à probabilité linéaire)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Nord-africain	-0,189*** (0,025)	-0,184*** (0,025)	-0,189*** (0,025)	-0,184*** (0,025)	-0,184*** (0,024)
Malvoyant	-0,143*** (0,023)	-0,129*** (0,024)	-0,143*** (0,024)	-0,129*** (0,024)	-0,129*** (0,024)
Car. de l'envoi	NON	OUI	NON	OUI	OUI
Car. de l'offre	NON	NON	OUI	OUI	NON
Effets fixes offre	NON	NON	NON	NON	OUI
Nombre d'observations	1 680	1 680	1 680	1 680	1 680
R2	0,034	0,058	0,043	0,066	0,415

Notes : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$. Erreur-types groupés à l'offre entre parenthèses. Les caractéristiques de l'envoi sont le mois, le jour, l'ordre et la qualité de fonctionnaire du candidat. Les caractéristiques de l'offre sont : la diffusion par une agence/particulier, la localisation à Paris, la localisation à moins de 99 minutes du centre de Paris, la présence d'une gare à proximité, le loyer, le type de bien et la présence d'un balcon.

Source : testing DARDEVIL, TEPP-CNRS

TEPP Rapports de Recherche 2022

22-4. Discrimination dans l'accès aux masters : une évaluation expérimentale

Sylvain Chareyron, Louis-Alexandre Erb, Yannick L'Horty

22-3. Dynamique des conglomérats et politique antitrust

Armel Jacques

22-2. Droits connexes et aides sociales locales : un nouvel état des lieux

Denis Anne, Yannick L'Horty

22-1. Etat des lieux, menaces et perspectives futures pour le tourisme à La Réunion : un regard macroéconomique à travers la détection de ruptures structurelles

Jean-François Hoarau

TEPP Rapports de Recherche 2021

21-13. Retarder l'âge d'ouverture des droits à la retraite provoque-t-il un déversement de l'assurance-retraite vers l'assurance-maladie ? L'effet de la réforme des retraites de 2010 sur l'absence-maladie

Mohamed Ali Ben Halima, Camille Ciriez, Malik Koubi, Ali Skalli

21-12. Discriminations en outre-mer : premiers résultats d'un testing

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Rebecca Peyrière

21-11. Evaluation de la mise en place du prélèvement forfaitaire unique

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michaël Sicsic, Eddy Zanoutene

21-10. Confinement et discrimination à l'embauche : enseignements expérimentaux

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit François-Charles Wolff

21-9. Endettement stratégique dans un duopole mixte

Armel Jacques

21-8. Recours et non-recours à la prime d'activité : une évaluation en termes de bien-être

Cyrine Hannafi, Rémi Le Gall, François Legendre

21-7. Mixité et performances des entreprises

Laetitia Challe, Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

21-6. Les écarts de rémunération au recrutement des femmes et des hommes : une investigation en entreprise

Sylvain Chareyron, Mathilde Leborgne, Yannick L'Horty

21-5. Discriminations dans l'accès à l'emploi : une exploration localisée en pays Avesnois

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Mathilde Leborgne, Yannick L'Horty, Pascale Petit

21-4. Droits et devoirs du RSA : l'impact des contrôles sur la participation des bénéficiaires

Sylvain Chareyron, Rémi Le Gall, Yannick L'Horty

21-3. Accélérer les entreprises ! Une évaluation ex post

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

21-2. Préférences et décisions face à la COVID-19 en France : télétravail, vaccination et confiance dans la gestion de la crise par les autorités

Serge Blondel, Sandra Chyderiotis, François Langot, Judith Mueller, Jonathan Sicsic

21-1. Confinement et chômage en France

Malak Kandoussi, François Langot

TEPP Rapports de Recherche 2020

20-5. Discriminations dans le recrutement des personnes en situation de handicap : un test multi-critère

Yannick L'Horty, Naomie Mahmoudi, Pascale Petit, François-Charles Wolff

20-4. Evaluation de la mise au barème des revenus du capital

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michaël Sicsic, Eddy Zanoutene

20-3. Les effets du CICE sur l'emploi, la masse salariale et l'activité : approfondissements et extensions pour la période 2013-2016

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

20-2. Discrimination en raison du handicap moteur dans l'accès à l'emploi : une expérimentation en Ile-de-France

Naomie Mahmoudi

20-1. Discrimination dans le recrutement des grandes entreprises: une approche multicanal

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty et Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2019

19-7. Les effets des emplois francs sur les discriminations dans le recrutement : une évaluation par testing répétés

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

19-6. Les refus de soins discriminatoires: tests multicritères et représentatifs dans trois spécialités médicales

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

19-5. Mesurer l'impact d'un courrier d'alerte sur les discriminations liées à l'origine

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Souleymane Mbaye

19-4. Evaluation de la mise au barème des revenus du capital: Premiers résultats

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michael Sicsic

19-3. Parent isolé recherche appartement : discriminations dans l'accès au logement et configuration familiale à Paris

Laetitia Challe, Julie Le Gallo, Yannick L'horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

19-2. Les effets du Service Militaire Volontaire sur l'insertion des jeunes : un bilan complet après deux années d'expérimentation

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'horty

19-1. Discriminations à l'embauche: Ce que nous apprennent deux décennies de testings en France

Loïc Du Parquet, Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2018

18-7. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: nouveaux approfondissements et extensions pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

18-6. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: approfondissements et extensions pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

18-5. Les discriminations dans l'accès à l'emploi privé et public: les effets de l'origine, de l'adresse, du sexe et de l'orientation sexuelle

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, François-Charles Wolff

18-4. Handicap et discriminations dans l'accès à l'emploi : un testing dans les établissements culturels

Louise Philomène Mbaye

18-3. Investissement et embauche avec coûts d'ajustement fixes et asymétriques

Xavier Fairise, Jérôme Glachant

18-2. Faciliter la mobilité quotidienne des jeunes éloignés de l'emploi: une évaluation expérimentale

Denis Anne, Julie Le Gallo, Yannick L'Horty

18-1. Les territoires ultramarins face à la transition énergétique: les apports d'un MEGC pour La Réunion

Sabine Garabedian, Olivia Ricci

TEPP Rapports de Recherche 2017

17-12. Le travail à temps partiel en France: Une étude des évolutions récentes basée sur les flux

Idriss Fontaine, Etienne Lalé, Alexis Parmentier

17-11. Les discriminations dans l'accès au logement en France: Un testing de couverture nationale

Julie Le Gallo, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

17-10. Vous ne dormirez pas chez moi! Tester la discrimination dans l'hébergement touristique

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Souleymane Mbaye, Loïc du Parquet, Pascale Petit

17-09. Reprendre une entreprise : Une alternative pour contourner les discriminations sur le marché du travail

Souleymane Mbaye

17-08. Discriminations dans l'accès à la banque et à l'assurance : Les enseignements de trois testings

Yannick L'Horty, Mathieu Bunel, Souleymane Mbaye, Pascale Petit, Loïc Du Parquet

17-07. Discriminations dans l'accès à un moyen de transport individuel : Un testing sur le marché des voitures d'occasion

Souleymane Mbaye, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Loïc Du Parquet

17-06. Peut-on parler de discriminations dans l'accès à la formation professionnelle ? Une réponse par testing

Loïc Du Parquet, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Souleymane Mbaye, Pascale Petit

17-05. Evaluer une action intensive pour l'insertion des jeunes: le cas du Service Militaire Volontaire

Dennis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

17-04. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: une nouvelle évaluation ex post pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

17-03. La faiblesse du taux d'emploi des séniors: Quels déterminants?

Laetitia Challe

17-02. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et la R&D: une évaluation ex post: Résultats complémentaires

Fabrice Gilles, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

17-01. Les discriminations dans l'accès au logement à Paris: Une expérience contrôlée

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2016

16-10. Attractivité résidentielle et croissance locale de l'emploi dans les zones d'emploi métropolitaines

Emilie Arnoult

16-9. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et la R&D: une évaluation ex post

Fabrice Gilles, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

16-8. Discriminations ethniques dans l'accès au logement: une expérimentation en Nouvelle-Calédonie

Mathieu Bunel, Samuel Gorohouna, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Catherine Ris

16-7. Les Discriminations à l'Embauche dans la Sphère Publique: Effets Respectifs de l'Adresse et De l'Origine

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Pascale Petit

16-6. Inégalités et discriminations dans l'accès à la fonction publique d'Etat : une évaluation par l'analyse des fichiers administratifs de concours

Nathalie Greenan, Joseph Lafranchi, Yannick L'Horty, Mathieu Narcy, Guillaume Pierné

16-5. Le conformisme des recruteurs: une expérience contrôlée

Florent Fremigacci, Rémi Le Gall, Yannick L'Horty, Pascale Petit

16-4. Sélectionner des territoires de contrôle pour évaluer une politique localisée : le cas des territoires de soin numériques

Sophie Buffeteau, Yannick L'Horty

16-3. Discrimination à l'embauche à l'encontre des femmes dans le secteur du bâtiment : les résultats d'un testing en Ile-De-France

Emmanuel Duguet, Souleymane Mbaye, Loïc Du Parquet et Pascale Petit

16-2. Accès à l'emploi selon l'âge et le genre: Les résultats d'une expérience contrôlée

Laetitia Challe, Florent Fremigacci, François Langot, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet et Pascale Petit

16-1. Faut-il encourager les étudiants à améliorer leur orthographe?

Estelle Bellity, Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Laurent Sarfati

TEPP Rapports de Recherche 2015

15-5. A la recherche des incitations perdues : pour une fusion de la prime d'activité, de la CSG, des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu

Etienne Lehmann

15-4. Crise économique, durée du chômage et accès local à l'emploi : Eléments d'analyse et pistes d'actions de politique publique locale

Mathieu Bunel, Elisabeth Tovar

15-3. L'adresse contribue-t-elle à expliquer les écarts de salaires ? Le cas de jeunes sortant du système scolaire

Emilia Ene Jones, Florent Sari

15-2. Analyse spatiale de l'espace urbain : le cas de l'agglomération lyonnaise

Emilie Arnoult, Florent Sari

15-1. Les effets de la crise sur les disparités locales de sorties du chômage : une première exploration en Rhône-Alpes

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Florent Sari

TEPP Rapports de Recherche 2014

14-6. Dépréciation du capital humain et formation continue au cours du cycle de vie : quelle dynamique des externalités sociales ?

Arnaud Chéron, Anthony Terriau

14-5. La persistance du chômage ultra-marin

Yannick L'Horty

14-4. Grèves et productivité du travail : Application au cas français

Jérémy Tanguy

14-3. Le non-recours au RSA "socle seul": L'hypothèse du patrimoine

Sylvain Chareyron

14-2. Une évaluation de l'impact de l'aménagement des conditions de travail sur la reprise du travail après un cancer

Emmanuel Duguet, Christine Le Clainche

14-1. Renforcer la progressivité des prélèvements sociaux

Yannick L'Horty, Etienne Lehmann

TEPP Rapports de Recherche 2013

13-10. La discrimination à l'entrée des établissements scolaires privés : les résultats d'une expérience contrôlée

Loïc du Parquet, Thomas Brodaty, Pascale Petit

13-9. Simuler les politiques locales favorisant l'accessibilité à l'emploi

Mathieu Bunel, Elisabeth Tovar

13-8. Le paradoxe des nouvelles politiques d'insertion

Jekaterina Dmitrijeva, Florent Fremigacci, Yannick L'Horty

13-7. L'emploi des seniors : un réexamen des écarts de taux d'emploi européens

Laetitia Challe

13-6. Effets de quartier, effet de département : discrimination liée au lieu de résidence et accès à l'emploi

Pascale Petit, Mathieu Bunel, Emilia Ene Jones, Yannick L'Horty

13-5. Comment améliorer la qualité des emplois salariés exercés par les étudiants ? Les enseignements d'une expérience contrôlée

Jekaterina Dmitrijeva, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

13-4. Evaluer l'efficacité d'une campagne de valorisation du bénévolat : les enseignements de deux expériences contrôlées sur le marché du travail

Thomas Brodaty, Céline Emond, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

13-3. Les différents parcours offerts par l'Education Nationale procurent-ils les mêmes chances d'accéder à l'emploi?

Florent Fremigacci, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

13-2. Faut-il subventionner le permis de conduire des jeunes en difficulté d'insertion ?

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit, Bénédicte Rouland, Yiyi Tao

13-1. Anatomie d'une politique régionale de lutte contre les discriminations

Yannick L'Horty

TEPP Rapports de Recherche 2012

12-9. Emploi et territoire : réparer les fractures

Yannick L'Horty

12-8. Inadéquation des qualifications et fracture spatiale

Frédéric Gavrel, Nathalie Georges, Yannick L'Horty, Isabelle Lebon

12-7. Comment réduire la fracture spatiale ? Une application en Île-de-France

Nathalie Georges, Yannick L'Horty, Florent Sari

12-6. L'accès à l'emploi après un CAP ou un baccalauréat professionnel : une évaluation expérimentale

Florent Fremigacci, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

12-5. Discriminations à l'embauche des jeunes en Île-de-France : un diplôme plus élevé compense-t-il une origine maghrébine ?

Emilia Ene Jones

12-4. Evaluer les réformes des exonérations générales de cotisations sociales

Mathieu Bunel, Céline Emond, Yannick L'Horty

12-3. Evaluer un dispositif sectoriel d'aide à l'emploi : l'exemple des hôtels cafés restaurants de 2004 à 2009

Mathieu Bunel

12-2. L'intermédiation financière dans l'analyse macroéconomique : le défi de la crise

Eleni Iliopoulos, Thepthida Sopraseuth

12-1. _Etre Meilleur Apprenti de France : quels effets sur l'accès à l'emploi ? Les enseignements de deux expériences contrôlées sur des jeunes d'Ile-de-France

Pascale Petit, Florent Fremigacci, Loïc Du Parquet, Guillaume Pierne

TEPP Rapports de Recherche 2011

11-14. Quelles politiques publiques pour protéger la biodiversité ? Une analyse spatiale
Jean De Beir, Céline Emond, Yannick L'Horty, Laetitia Tuffery

11-13. Le grand Paris de l'emploi
Yannick L'Horty, Florent Sari

11-12. Le WIKI IO : réduire les risques de décrochage et d'abandon à la sortie du collège
Solène Coursaget, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Emmanuel Quenson

11-11. Pourquoi tant de chômeurs à Paris ?
Yannick L'Horty, Florent Sari

11-10. Les effets des aides publiques aux hôtels cafés restaurants et leurs interactions : une évaluation sur micro-données d'entreprises
Mathieu Bunel, Yannick L'Horty

11-9. Evaluer l'impact d'un micro-programme social : une étude de cas expérimentale
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit

11-8. Discrimination résidentielle et origine ethnique : une étude expérimentale en Île-de-France
Pascale Petit, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty

11-7. "10 000 permis pour réussir". Evaluation quantitative
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Sophie Kaltenmark, Pascale Petit

11-6. Les effets du bénévolat sur l'accès à l'emploi. Une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés d'Île-de-France
Jonathan Bougard, Thomas Brodaty, Céline Emond, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

11-5. Discrimination à l'embauche des jeunes franciliens et intersectionnalité du sexe et de l'origine : les résultats d'un testing
Pascale Petit, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Florent Sari

11-4. Ce que font les villes pour les ménages pauvres. Résultat d'une enquête auprès des villes de plus de 20 000 habitants
Denis Anne, Céline Emond, Yannick L'Horty

11-3. Être mobile pour trouver un emploi? Les enseignements d'une expérimentation en région parisienne
Loïc Du Parquet, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Florent Sari

11-2. Comment développer les emplois favorables à la biodiversité en Île-de-France ?
Jean de Beir, Céline Emond, Yannick L'Horty, Laëtitia Tuffery

11-1. Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi : une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés en Île-de-France
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Loïc du Parquet, Pascale Petit, Florent Sari

La Fédération TEPP

La fédération de recherche « Théorie et Evaluation des Politiques publiques » (FR 2042 CNRS) rassemble des équipes de recherche en Economie, Sociologie et Gestion :

- **L'Equipe de Recherche sur l'Utilisation des Données Individuelles en lien avec la Théorie Economique**, « ERUDITE », équipe d'accueil n°437 rattachée aux Universités Paris-Est Créteil et Gustave Eiffel ;
- Le **Centre de Recherches en Economie et en Management**, « CREM », unité mixte de recherche n°6211 rattachée au CNRS, à l'Université de Rennes 1 et à l'Université de Caen Basse-Normandie ;
- Le **Centre Pierre Naville**, « CPN », équipe d'accueil n°2543 rattachée à l'Université d'Evry Val d'Essonne ;
- Le **Centre de Recherche en Economie et Droit**, « CRED », équipe d'accueil n°7321, rattachée à l'Université Panthéon-Assas ;
- Le **Centre d'Etude des Politiques Economiques**, « EPEE », équipe d'accueil n°2177 rattachée à l'Université d'Evry Val d'Essonne ;
- Le **Groupe d'Analyse des Itinéraires et des Niveaux Salariaux**, « GAINS », équipe d'accueil n°2167 rattachée à l'Université du Maine ;
- Le **Groupe de Recherche Angevin en Économie et Management**, « GRANEM », unité mixte de recherche UMR-MA n°49 rattachée à l'Université d'Angers ;
- Le **Laboratoire d'Economie et de Management Nantes-Atlantique**, « LEMNA », équipe d'accueil n°4272, rattachée à l'Université de Nantes ;
- Le **Laboratoire interdisciplinaire d'étude du politique Hannah Arendt** – Paris-Est, « LIPHA-PE », équipe d'accueil n°7373 rattachée à l'UPEM ;
- Le **Centre d'Economie et de Management de l'Océan Indien**, « CEMOI », équipe d'accueil n°EA13, rattachée à l'Université de la Réunion

TEPP rassemble 230 enseignants-chercheurs et 100 doctorants. Elle est à la fois l'un des principaux opérateurs académiques d'évaluation de politiques publiques en France, et la plus grande fédération pluridisciplinaire de recherche sur le travail et l'emploi. Elle répond à la demande d'évaluation d'impact de programmes sociaux à l'aide de technologies avancées combinant modélisations théoriques et économétriques, techniques de recherche qualitatives et expériences contrôlées.